



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

AFFAIRES FONCIÈRES :

Rétrocession à la commune
de la voirie et des espaces
communs du groupe
d'habitations « Les longs
jardins »

Délibération
n°2023/71

26 JUIN 2023

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 29 juin 2023 et
de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès,
QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE
Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, AMIOT
Alain, CAPRON Magali, Séverine CRESSON, DERRIEN Stéphanie,
FONTAINE Annie, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX
Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique,
PICARD Philippe, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme
LEMONNIER Christelle, Mme FAVRY-BOURGET Brigitte qui a donné
pouvoir à Mme DÉMARES Michèle, M. GOHÉ Serge qui a donné
pouvoir à M. LEFAUX Eddy, Mme HONDIER Delphine qui a donné
pouvoir à M. TIERCE François, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a
donné pouvoir à M. LEVESQUE Jimmy.

Étaient absents excusés :

M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

M. MERBAH Ahmed a été élu Secrétaire de la séance.

AFFAIRES FONCIÈRES : Rétrocession à la commune de la voirie et des espaces communs du groupe d'habitations « Les longs jardins ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société LOGÉAL Immobilière propose à la commune la rétrocession gratuite à son profit des espaces et équipements communs du groupe de 78 logements « Les longs jardins » situé rue Jean-Claude Collin dont l'achèvement des travaux a été prononcé le 6 décembre 2016 pour la 1^{ère} tranche et le 19 juillet 2017 pour la 2^{ème} tranche. Les emprises à rétrocéder sont cadastrées section AW n° 423 et section AW n° 464 pour une contenance totale de 15 138 m². Il s'agit de la rue Jean-Claude Collin, des aires de stationnement, des espaces verts et du bassin de gestion des eaux pluviales qui ont été réceptionnés sans réserve le 21 avril 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal par 27 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- Accepte la rétrocession gratuite à la commune par la société LOGÉAL Immobilière de la rue Jean-Claude Collin et des espaces et équipements communs du groupe d'habitations « Les longs jardins », le tout cadastré section AW n° 423 et section AW n° 464 d'une contenance totale de 15 138 m² ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais seront à la charge de la société LOGÉAL Immobilière ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2023

Application agréée E-legalite.com